

14 fév 2003 -16:00

Appartient à [Conseil des ministres du 14 février 2003](#)

Praticiens non conventionnels

Sur proposition de M. Jef Tavernier, Ministre de la Protection de la Consommation, de la Santé publique et de l'Environnement, le Conseil des Ministres a approuvé un avant-projet de loi portant confirmation de l'arrêté royal (*) portant reconnaissance des organisations professionnelles de praticiens d'une pratique non conventionnelle ou d'une pratique susceptible d'être qualifiée de non conventionnelle, reconnue.

Sur proposition de M. Jef Tavernier, Ministre de la Protection de la Consommation, de la Santé publique et de l'Environnement, le Conseil des Ministres a approuvé un avant-projet de loi portant confirmation de l'arrêté royal (*) portant reconnaissance des organisations professionnelles de praticiens d'une pratique non conventionnelle ou d'une pratique susceptible d'être qualifiée de non conventionnelle, reconnue.

L'avant-projet vise à reconnaître les organisations professionnelles de praticiens de ces pratiques, qui répondent aux critères définis par la loi (**) relative aux pratiques non conventionnelles dans les domaines de l'art médical, de l'art pharmaceutique, de la kinésithérapie, de l'art infirmier et des professions paramédicales.(*) du 4 juillet 2001.(**) exécution de la loi du 29 avril 1999.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe